

**Compte rendu du Conseil d'administration
du Pays Sisteronais-Buëch Le 10 juin 2009 à la CCL à Lazer 14h00**

Présents : Monsieur Bruno LAGIER, Madame Brigitte MONTET, Madame Patricia MORHET-RICHAUD, Madame Julie RAVEL, Monsieur Jean-Pierre BRIOULLE, Monsieur Alain D'HEILLY, Monsieur Michel MANCEAU, Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Monsieur Alain MONTAY, Monsieur Georges NICOLS, Monsieur Auguste TRUPHEME, Monsieur Pierre-Yves VADOT.

Les techniciens du Pays : Olivier HEBREARD, Benjamin TOCON, Karine MANUEL

Absents excusés : Madame Elisabeth ALTMANN, Madame Evelyne FAURE, Monsieur Elie AGUILLON, Monsieur Jean-Pierre BOIVIN, Monsieur Claude BREMOND, Monsieur Robert GAY, Monsieur Jean-Jacques LACHAMPS, Monsieur Jean-Luc LAMI, Monsieur Jean-Louis REY, Monsieur Nicolas ROSIN, Monsieur Michel ROY, Monsieur Gérard TENOUX, Monsieur René TRON, Monsieur Albert MOULET.

Ordre du jour :

- Présentation de la candidature à l'appel à projet Innovation touristique
- Présentation de la convention CG04
- Questions diverses

Présentation d'Olivier HEBREARD chargé de mission en charge du schéma de services.

1. Présentation de la candidature à l'appel à projet Innovation touristique

En guise de préambule, il est rappelé que la candidature doit être finalisée/déposée pour le 12 juin 2009. Le titre du dossier « Ciel mon Pays ! » est validé.

Afin de bien appréhender le contenu de la candidature, il est nécessaire de rappeler la complémentarité entre la stratégie du projet et l'ensemble des actions engagées sur le territoire (cf articulation avec l'étude de positionnement touristique et les projets tel que : Pôle d'Excellence Rurale, Activités de pleine nature, NATURA 2000 ...). La filière Air-Lumière n'était pas directement traitée et constitue un axe à forte potentialité pour le territoire.

La stratégie autour de la notion de filière, se fonde comme un **fil directeur pour la structuration du système touristique local**. Cela suppose de raisonner en **intégrant une échelle plus large (Alpes du sud = Départements 04 et 05, mais aussi 26, autour du projet de Parc des Baronnies-Provençales)**, impliquant d'**établir des partenariats et de construire des actions en complémentarité** (notamment entre les différents programmes).

Cette modification de l'approche du tourisme, par une approche de « projet de développement » doit permettre au territoire :

- qualifier et structurer l'offre (gagner en professionnalisme et performance),
- faire progresser en qualité ceux qui sont là, mais aussi attirer de nouveaux professionnels (*diversifiés mais choisis*),
- faire émerger une offre nouvelle...

Projet FEDER : Filière Air / Lumière et Système Touristique Local

	Objectifs visés	Objectifs opérationnels
Axe 1	Développer la filière AIR/LUMIERE ■ Renforcer l'offre pour atteindre un seuil de viabilité/visibilité ■ Accueillir de nouveaux opérateurs	Ingénierie de projets de développement Dispositif d'appui à la conception de projets et à l'innovation Impulser de l'innovation touristique air-lumière Cellule prospection d'opérateurs Projets d'opérateurs publics et privés
Axe 2	Qualifier le système touristique local autour de la filière air-lumière	Construire les complémentarités entre opérateurs Charte d'engagement – charte de qualité Mettre en réseau et animer les acteurs (dont les OT)
Axe 3	Adapter l'offre touristique et les conditions d'accueil	Soutenir des projets connexes pour l'accueil des publics cibles (Logistique, petits aménagements, outils pédagogiques et de médiation)
Axe 4	Communiquer, promouvoir et mettre en marché la filière Air-Lumière	Communiquer sur des temps forts > Événement compétitions amateurs > Événement grand public lumière et astronomie Organiser une démarche marketing filières > Prospection ciblée de clientèles / réseaux clubs étrangers
Axe 5	Structurer la Gouvernance et interprofession	Portage et pilotage politique Club des hébergeurs et des opérateurs

Ainsi posé, **cet ensemble demande de structurer le Système Touristique Local**, en prenant l'entrée filière comme prétexte pour faire évoluer le Système touristique et (peut-être) l'organisation locale actuelle. Pour ce faire, cela implique d'avoir un raisonnement de « fonctions » et non plus « d'entités », qui doit nous aider à déterminer les échelles de pertinence pour chacune de ces « fonctions ».

Enfin, dans le cadre de la candidature, une série d'opérations a été inscrite et validé. Celle-ci correspond à :

- des projets existants et prêts à démarrer grâce aux aides offertes dans ce cadre,
- des projets en réflexions ou prévus à moyens termes,
- des opérations à venir (cohérentes avec l'ensemble de la stratégie).

Le montant global du projet de candidature s'élève à 2 256 000 € de projets (publics et privés) pour la période 2009 – 2013. Chaque porteur de projet (public ou privé) aura en charge l'autofinancement de son opération, les EPCI sont individuellement et/ou collectivement impliquées (notamment pour les actions collectives portées à travers la structure du Pays). (PV N° 2009/2CA/1).

Présentation de la convention avec le conseil général des Alpes de haute Provence

Le conseil général des Alpes de hautes Provence souhaite conventionner avec les territoires de Pays. Il s'agit d'un document contractuel stipulant les modalités de partenariat entre le Conseil Général et le Pays notamment sur le subventionnement de l'animation. Cette convention est signée pour une durée de 3 ans 2009-2011.

(PV N° 2009/2CA/2).

2. Questions diverses

- Un conseil d'administration sera organisé le 1^{er} juillet 2009 à 18h00
- Un Comité de Pilotage avec les partenaires Etat, Région, Départements sera organisé à la rentrée de septembre. La date sera arrêtée en fonction des emplois du temps des conseillers Régionaux et des Préfets.
- Le nouvel appel à projet régional BLHD (boucle locale Haut Débit) est officiellement lancé par la Région. Cet appel à projet vise à couvrir les zones blanches en équipant les répartiteurs secondaires (NRAZO) et/ou le développement d'une offre satellitaire. A ce jour, certains territoires sont confrontés à des problèmes d'opposition au système Wifi, d'autres ont encore des zones non couvertes et ont sollicité le pays pour connaître les dispositifs existants. Plusieurs interrogations se sont posées :
 - Qui sont les porteurs et bénéficiaires de cet appel à projet ? les communes et communautés de communes concernées par les problématiques de zones blanches, seront prioritaires les territoires n'ayant pas bénéficiés du dispositif BLA (Boucles locales Alternatives). Pour les territoires s'inscrivant dans un Pays ou un PNR, il serait intéressant de conduire les réflexions à cette échelle (étude, groupement de commande)
 - Quelles sont les montages budgétaires ? 60% d'aides pour le financement (40% FEDER 20% région PACA) pas de positionnement de l'Etat ni des départements. Le conseil général 04 va proposer une délibération pour aider l'acquisition du matériel satellitaire pour les particuliers cela concerne environ 1000 lignes dans la 04 : le montant de cette subvention serait de 90€/abonné.
 - Quelle peut être la stratégie ? Les communautés de communes du Canton de Ribiers Val de Meouge et de la Vallée du Jabron sont confrontées à des opposants au système par ondes wifi. Elles se demandent si cet appel à projet ne pourrait pas être une solution pour remplacer le système en place qui a une durée de vie limitée.
 - Il est proposé que le Pays questionne l'ensemble des présidents des EPCI du territoire pour connaître leur positionnement par rapport à cet appel à projet. S'il s'avère que plusieurs EPCI souhaitent réfléchir à une solution alternative au wifi, il sera proposé au conseil d'administration de se positionner sur l'accompagnement de cette démarche. Les techniciens du Pays ont échangé avec la mission TIC de la Région sur l'étude réalisée pour le repérage des NRAZO à équiper, une synthèse sera réalisée à l'attention de chaque territoire EPCI concerné afin d'avoir un ordre d'idée de la rentabilité d'un tel investissement.
- Rappel des dates réunion SIG
 - Jeudi 11 juin 2009 à 15h à la CCIB à Lagrand
 - Vendredi 19 juin 2009 à 14h30 à la Maison de l'entreprise de Sisteron
- Rappel de la réunion d'information sur le bois énergie à Serres le 26 juin 2009 toute la journée.
- Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'organiser au début du mois de septembre un séminaire de travail réunissant Elus (membres du conseil d'administration) et les techniciens (EPCI et Pays).